

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 9

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 21/940 :**

Constitution de provisions sur l'exercice 2022 du budget principal

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

**REPRESENTE (S) :**

MM. FERDE Thérèse (par Madame FATIMA Sofa), DAMOUR Kichena (par Monsieur FONTAINE Michel), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Monsieur Stéphan DIJOUX), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur TAN Willy), MOREL Didier (par Monsieur TEVANE François), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame), BASSE Pascal (par Madame GOBALOU Virginie).

**ABSENTS :**

MM. HOARAU Berthe Denise, DAFFON Amédée Albert, BELLON Stéphan, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 novembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 novembre 2022.



Michel FONTAINE

## Affaire n°21/940 : Constitution de provisions sur l'exercice 2022 du budget principal.

Direction des Services Financiers - Direction Générale des Services

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le champ d'application des provisions n'est plus limité et vise tous les risques réels. Le montant de la provision correspond au montant estimé par la Commune de la charge qui peut résulter d'une situation, en fonction du risque financier encouru par cette dernière.

La Commune doit en particulier provisionner :

- dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre elle.
- lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public.
- en matière de garantie d'emprunts, lorsque qu'une procédure collective prévue au code du commerce est ouverte à l'encontre du bénéficiaire. Hormis ce cas particulier, les provisions pour garanties d'emprunt demeurent facultatives.

### *I/ Provisions pour litiges.*

Compte tenu de l'évolution des contentieux, il est proposé de réduire le montant des provisions semi-budgétaires pour litiges constituées sur le budget principal et les ramener à hauteur de 160.000 €.

L'ajustement de cette provision fera l'objet de délibérations précisant les nouveaux éléments justifiant l'ajustement (évolution des contentieux).

### *II/ Provisions pour dépréciation de comptes de tiers.*

Sur la base des données extraites de la comptabilité générale (extrait du compte de gestion) tenue par le Trésorier Municipal, l'évolution des comptes de redevables du budget principal se présente ainsi :

Compte d'actif circulant	Solde débiteur net au 31/12/2020	Solde débiteur net au 31/12/2021
Total comptes 411 Redevables	6 284 136,32 €	4 898 352,83 €
Total comptes 414 Locataires-acquéreurs et locataires	325 560,79 €	389 442,45 €
Total comptes 41	6 609 697,11 €	5 287 795,28 €
<b>Compte 49 Provisions</b>	<b>2 600 000,00 €</b>	<b>4 600 000,00 €</b>
Taux de couverture	39 %	87 %

Il est proposé d'actualiser le montant des provisions semi-budgétaires pour dépréciations de comptes de tiers constituées sur le budget principal, en réduisant ce montant à 4.000.000 € pour une couverture du risque à hauteur de 75 %.

L'ajustement de cette provision fera l'objet de délibérations précisant les nouveaux éléments justifiant l'ajustement (évolution des comptes de tiers).

### *III/ Provisions pour garanties d'emprunts.*

Au regard de l'encours global des garanties d'emprunts accordées par la ville, le principe de prudence contenu dans le plan comptable général implique la constitution de provisions pour ce type de risque financier même s'il s'agit de garanties accordées quasi-exclusivement dans le domaine du logement social.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20221114-21-940-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2022  
Date de réception préfecture : 17/11/2022

Compte de provisions pour risques	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2021
Capital restant dû sur dette garantie au 31/12	221 505 921.41€	213 878 930,01 €
Annuités de dette garantie	10 809 863.18 €	11 531 693.08 €
<b>Compte 15171 Provisions</b>	<b>5 000 000 €</b>	<b>6 500 000 €</b>
Taux de couverture	46 %	56 %

Il est proposé d'actualiser le montant des provisions semi-budgétaires pour garanties d'emprunts constituées sur le budget principal en portant ce montant à 7 840 000 € pour une couverture du risque à hauteur de 70 %.

L'ajustement de cette provision fera l'objet de délibérations précisant les nouveaux éléments justifiant sa modification (évolution de l'encours garanti).

Au final, les ajustements proposés sur l'ensemble des provisions constituées sur le budget principal sont résumés ainsi :

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montants des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>	<b>1 500 000.00</b>		<b>6 900 000.00</b>	<b>8 400 000.00</b>	<b>400 000.00</b>	<b>8 000 000.00</b>
<b>15111 Provisions pour litiges ....</b>	<b>160 000.00</b>		<b>400 000.00</b>	<b>560 000.00</b>	<b>400 000.00</b>	<b>160 000.00</b>
- Région Réunion / réparation du pont de la rivière d'Abord (950 000 €)		2020	400 000.00	400 000.00	400 000.00	0.00
Sarl Quadra Architectures c/ Commune de Saint-Pierre - CAA de Bordeaux instance n°22BX00722 - MOE réhabilitation de l'ancien Tribunal de Saint-Pierre	160 000.00	2022		160 000.00		160 000.00
Provisions pour pertes de change...						
<b>15171 Provisions pour garanties d'emprunts</b>	<b>1 340 000.00</b>	2022	<b>6 500 000.00</b>	<b>7 840 000.00</b>		<b>7 840 000.00</b>
Autres provisions pour risques...						
<b>Provisions pour dépréciation (2)</b>	<b>0.00</b>		<b>4 600 000.00</b>	<b>4 600 000.00</b>	<b>600 000.00</b>	<b>4 000 000.00</b>
des immobilisations...						
des stocks ....						
491 des comptes de tiers redevables divers sur exercice antérieur (comptes 411 et 414)		2022	4 500 000.00	4 500 000.00	500 000.00	4 000 000.00
496 des comptes de débiteurs divers sur exercice antérieur (comptes 411 et 414)		2022	100 000.00	100 000.00	100 000.00	0.00
des comptes financiers...						
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>1 500 000.00</b>		<b>11 500 000.00</b>	<b>13 000 000.00</b>	<b>1 000 000.00</b>	<b>12 000 000.00</b>

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- D'ACTUALISER le montant global des provisions semi-budgétaires constituées sur le budget principal, en portant ce montant à 12 000 000 €.

- DE COMPTABILISER cette actualisation par les écritures suivantes :

- provisions pour litige : émission d'un titre de recettes de 240 000.00 € au chapitre 78 article 7815.

- provisions pour dépréciation de comptes de tiers : émission d'un titre de recettes de 600 000.00 € au chapitre 78 article 7817.

- provisions pour garanties d'emprunts : émission d'un mandat de dépenses de 1 340 000.00 € au chapitre 68 article 6865.



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20221114-21-940-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2022  
Date de réception préfecture : 17/11/2022